

**Société suisse des  
ingénieurs et des architectes**

**sia**

**Recommandation  
Edition de 1986**

**271**

Remplace la recommandation SIA 271, édition de 1976

## **Toits plats**

**étanchés au moyen de lés à base de bitume,  
de lés de bitume polymère  
et de lés en matière synthétique**

page 12, ajouter:

- 2 73            **Mise en œuvre**
- 2 73 1        Les raccords entre naissances et descentes d'eaux pluviales doivent être exécutés de telle façon qu'ils soient étanches même en cas d'engorgement.
- 2 73 2        Les descentes doivent être protégées contre les condensations d'eau.

page 15, corriger:

- 3 12 31      Le vide de ventilation doit avoir une section d'au moins **1/150** de la surface du toit et une hauteur d'au moins 100 mm.

pages 23 / 24, remplacer tout le chapitre par:

## 7            PRESTATIONS ET MÉTRÉS

Les normes SIA 117 et 118 sont, en ce qui concerne l'exécution des toits plats, complétées par les dispositions ci-après.

Norme SIA 234    *Travaux de ferblanterie: Toitures inclinées et revêtements de façade – Prestations et mode de métré*

Norme SIA 270    *Étanchéités en lés ou en asphalte coulé – Prestations et mode de métré*

page 26, remplacer la page par:

## ANNEXE

### Publications

#### Association des établissements cantonaux d'assurances contre l'incendie (AECA)

Directive pour les prescriptions sur la police du feu

Dispositions générales

Emploi des matériaux de construction combustibles dans les bâtiments, additif 1984, toitures

Examen des matériaux et éléments de construction

#### Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (CNA, Suva)

Form. 1521.f    Ordonnance du Département fédéral de l'intérieur concernant les mesures techniques pour la prévention des maladies professionnelles provoquées par des substances chimiques

Form. 1796.f    Ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction

44066.f        Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut. Feuille

#### Association suisse des électriciens (ASE)

ASE 4022        Recommandations pour les installations de protection contre la foudre

#### Centre suisse d'études pour la rationalisation de la construction (CRB)

CAN 351        Ferblanterie

CAN 362        Revêtements de toits plats, étanchéité en asphalte coulé

CAN 364        Revêtements de toits plats, étanchéité en lés

CAN 366        Vitrages de toits plats

## Introduction

La présente version révisée remplace l'édition de 1976 de la recommandation SIA 271. Elle reflète le niveau actuel des techniques de production et de mise en oeuvre et tient compte d'expériences récentes. Etant donné le contenu et le volume de l'ensemble des normes de la SIA, on s'est limité dans cette édition révisée au strict nécessaire. Afin de s'assurer que l'ensemble des normes reste exempt de contradictions même après leur révision future, on a renoncé dans une large mesure à répéter ce qui est dit dans d'autres normes ou recommandations. Cela vaut surtout pour les questions de technologie et de physique des constructions.

La recommandation traite dans son chapitre 2 de la toiture chaude traditionnelle, considérée comme technique de base du toit plat. Pour les autres systèmes de toitures, le chapitre 3 se limite à énoncer des règles complémentaires ou dérogatoires.

L'entretien soigné d'un toit plat est une condition importante de sa durabilité. Toutefois, la présente recommandation ne traite pas des mesures d'entretien. C'est pourquoi il est important que l'auteur du projet et l'entrepreneur informent le maître de l'ouvrage de manière complète au sujet des travaux d'entretien et des contrôles périodiques nécessaires de l'étanchéité, des descentes d'eaux pluviales, des raccords et des fermetures de bord.

# Table des matières

	Page
0	<b>Domaine d'application</b> . . . . . 4
PARTIE TECHNIQUE	
1	<b>Terminologie</b> . . . . . 5
2	<b>Toiture chaude</b> . . . . . 7
2 1	Support . . . . . 7
2 2	Barrière de vapeur . . . . . 7
2 3	Isolation thermique . . . . . 8
2 4	Couches de séparation et de glissement . . . . . 9
2 5	Étanchéité . . . . . 9
2 6	Couches de protection . . . . . 11
2 7	Évacuation des eaux de pluie . . . . . 12
2 8	Raccords et fermetures de bord . . . . . 12
3	<b>Constructions de type particulier</b> . . . . . 15
3 1	Toiture froide ventilée . . . . . 15
3 2	Toiture inversée et systèmes analogues . . . . . 16
3 3	Toiture compacte . . . . . 17
3 4	Toits plats sans couche de protection . . . . . 17
4	<b>Réfections</b> . . . . . 20
5*	<i>Exécution</i>
6	<b>Sécurité des personnes et protection des matériaux</b> . . . . . 22
PARTIE ADMINISTRATIVE	
7	<b>Prestations et fournitures</b> . . . . . 23
8	<b>Devoirs respectifs des intervenants</b> . . . . . 25
ANNEXE	
	Publications . . . . . 26
	<b>Approbation et entrée en vigueur</b> . . . . . 28

\* Dans la présente recommandation, ce chapitre est intégré aux chapitres 2 à 4.

---

## Membres de la commission SIA 271 «Toits plats»

		Représentant de:
<b>Président:</b>	H. Bangerter, ingénieur SIA. Zurich	SIA
<b>Membres:</b>	P. Balzan, Lausanne	GER
	Dr. J. Blaich, Dübendorf	LFEM
	R. Brändle, ingénieur SIA, Zurich	WISDA/VZA
	E. Brenner, Weinfelden	SDV
	R. Büchli, Dübendorf	LFEM
	O. Burki, Lausanne	GRMFIS
	G. Lanfranconi, Worb	ASAC
	J. Melchior, Bienne	Fabricant
	D. Perroud, Lausanne	GER
	H. R. Preisig, architecte SIA Zurich	SIA
	G. Ritschard, architecte SIA Rüslikon	SIA
	H. Sager, Dürrenäsch	VSK
	H. Schönenberger, Zurich	AEAI
	H. Stammbach, Zurich	Entrepreneur
	B. Trächsel, Zurich	ASMFA
	H. Trinkler, Zurich	VSGT
	H. R. Unold, Sarnen	ASKI
	P. H. Wirth, architecte SIA Uster	SIA
	G. U. Wulff, ingénieur SIA Bauma	SIA
	H. Zeier, Zurich	Expert

---

### Coordination

Commission SIA 188 *Protection contre l'infiltration d'eau dans les constructions:*

B. Wick, ingénieur SIA Widen, président

Commission des normes du bâtiment CN B :

D. Roy, architecte SIA Berne

---

## Approbation et entrée en vigueur

La présente recommandation SIA 271 «Toits plats», a été adoptée par le Comité central de la SIA le 31 janvier 1986 à Zurich.

Elle entre en vigueur le 1er juin 1986

Elle remplace la recommandation SIA 271 du 1er avril 1976.

Le président: A. Jacob  
Le secrétaire général: U. Zürcher

---